

Jobourg, le 13 Mars 2014

Monsieur le Maire

Aux

Administrés

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, **le 12 mars**, le Conseil Municipal de la Commune De JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

**Présents** : Mr Jean-Paul LECOUCVEY, Mmes Fabienne HÉLEINE et Joëlle MICHEL, Mr David DIGARD, Mme Eliane LECOSTEY, Mr Martial GOSSELIN, Mmes Pascale CERVANTÈS.

**Absents excusés** : Mme Fabienne HELEINE, Mr Denis BEAUMONT et Mme Laurence LECOSTEY.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Martial GOSSELIN.

---

**1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Joëlle MICHEL, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2013, dressé par Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION d'INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

Opérations de l'exercice	267 747.14
Solde reporté 2012	<u>116 972.04</u>

<b>Total</b> .....	<b>384 719.18</b>
--------------------	-------------------

**Recettes**

Opérations de l'exercice	300 088.05
--------------------------	------------

<b>Total</b> .....	<b>300 088.05</b>
--------------------	-------------------

<b><u>Soit Résultat de clôture</u></b> .....	<b><u>— 84 631.13</u></b>
--	---------------------------

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

Opérations de l'exercice	<u>2 050 374.65</u>
<b>Total</b> .....	<b>2 050 374.65</b>

### **Recettes**

Résultat reporté	446 189.72
Opérations de l'exercice	<u>2 324 740.92</u>
<b>Total</b> .....	<b>2 770 930.64</b>

**Soit Résultat de clôture ..... **+ 720 555.99****

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2 - APPROBATION COMPTE de GESTION – EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY,  
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **3 - AFFECTATION DE RESULTAT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement – exercice 2013 – de 720 555.99 € au compte 1068 à hauteur de 84 631.13 € pour couvrir le déficit d'investissement 2013 et à hauteur de 74 150,03 pour le besoin de financement des restes à réaliser 2013, soit au total 158 781.16 €,

Le reste soit 561 774.83 € étant porté au compte 002 du Budget Primitif de l'Exercice 2014.

#### **4- AVENANT AU CONTRAT DE GROUPAMA N° 03019452Q**

##### **➤ VEHICULE EXPRESS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau contrat référencé sous le numéro : 03019452 Q, établi par l'assureur des biens communaux qu'est GROUPAMA. Ce nouveau contrat inclus le nouveau Kangoo express de la commune.

Après avoir pris connaissance des termes de ce nouveau contrat, la cotisation annuelle toutes taxes comprises est portée à 505.87 € et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes du contrat précité ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et intervenir en son nom avec la compagnie GROUPAMA ;
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 616 du budget primitif 2014.

#### **5 – REVOUVELLEMENT ADHESION AU FONDS UNIQUE – FSL 2014**

La commune de JOBOURG adhère au Fonds de Solidarité (FSL) depuis 1991.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer pour une adhésion en 2014 au fonds de solidarité pour le logement moyennant une participation financière restant fixée en 2014 à 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après avoir entendu Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014 d'un montant de 0.60 € par habitant soit la somme de 297€ ;
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget de l'exercice 2014.

#### **6 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ – FAJD 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Jobourg adhère au dispositif mis en place dans le Département en 1994 et ayant pour objectif l'insertion sociale et professionnelle.

Il ajoute que la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a décentralisé au Départements, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la gestion du Fonds.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur son renouvellement pour l'année 2014, moyennant une participation financière, fixée à : 0.23 € par habitant.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014 d'un montant de 0.23€ par habitant soit la somme de 113.85€ ;
- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget de l'Exercice 2014.

## **7 – CHOIX DU PRESTATAIRE – DEMONTAGE RUINES HAMEAU SAMSON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de démonter les ruines au Hameau Samson afin de sécuriser les lieux.

Ainsi, trois artisans ont été consultés et nous ont remis une offre.

Il présente donc les trois devis émanant de :

- Christian DIXNEUF situé à ST GERMAIN DES VAUX pour un montant de 3 210.00€ HT
- Francis GUILLOU situé à BEAUMONT-HAGUE pour un montant de 5 335.00 € HT ;
- SARL HENRY Noël situé à VAUVILLE pour un montant de 4 200.00 € HT.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De retenir** l'offre la mieux disante de Christian DIXNEUF correspondant au mieux aux besoins de la commune ;
- Autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 3 210.00 € HT soit 3 852.00 € TTC
- **Dit que** la dépense sera imputée à l'article 61522 du budget primitif 2014.

## **8 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SECRETARIATS DE MAIRIE DE VAUVILLE ET JOBOURG**

- **Partage des dépenses et des recettes suite à la dissolution du syndicat**

Dans le cadre de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a sollicité la dissolution du Syndicat Intercommunal des Secrétariats de Mairie de Vauville et Jobourg (SISM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par délibération en date du 28 octobre 2013, le SISM a approuvé sa dissolution.

Dès lors, il appartient aux Conseils Municipaux de Vauville et Jobourg de délibérer sur la répartition des dépenses et des recettes du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Secrétariats de Mairie de Vauville et Jobourg ;
- **Dit que** l'ensemble des dépenses et des recettes de cette entité seront répartis entre les communes de Vauville et Jobourg à hauteur de 50% chacune.
- **Dit que** l'excédent de l'exercice 2013 du SISM sera partagé équitablement entre les deux communes, le montant pour la commune de Jobourg s'élevant à **34 052.41 €**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **9 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPET 17H30/35H**

- **DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du conseil, de l'arrêté du 27 mai 2013 de Monsieur le Préfet de la Manche, portant dissolution du Syndicat Intercommunal des Secrétariats de Jobourg et Vauville.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 31 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,  
 Vu le tableau des emplois,  
 Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur en raison de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Secrétariats de Mairie de Jobourg et Vauville ;

Le Maire propose à l'Assemblée, la création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet soit 17H30/35H, afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie, à compter du 15 mars 2014.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de créer** un poste à temps non complet – 17H30/35H de REDACTEUR
- **Dit que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2014, chapitre 012, article 6411.

### **10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif de l'Exercice 2014, arrêté et résumé comme suit :

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

<b>Charges à caractère général</b>	<b>858 036.36</b>
<b>Charges de Personnel</b>	<b>279 500.00</b>

##### **Atténuation de Produits :**

1) Reversement Attribution compensation à CCH sur Impôts)	854 000.00
2) Reversement sur FNGIR	580 000.00
3) FPIC	<u>54 629.00</u>

<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 488 629.00</u></b>
---------------------	----------------------------

##### **Opérations d'ordre de transfert entre sections**

VRD La Lande Perrin	<b>13 433.33</b>
---------------------	------------------

<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>115 177.00</b>
---	-------------------

<b>Charges financières (intérêts des emprunts)</b>	<b>5 000.00</b>
--	-----------------

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 100.00</b>
--------------------------------	-----------------

<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b><u>72 517.14</u></b>
---	-------------------------

<b><u>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</u></b> .....	<b><u>2 833 392.83</u></b>
--	----------------------------

##### **Recettes**

<b>Atténuation de charges</b>	<b>13 000.00</b>
-------------------------------	------------------

<b>Produit des services du domaine public</b>	<b>7 600.00</b>
---	-----------------

<b>Impôts et Taxes</b>	<b>2 163 159.00</b>
------------------------	---------------------

<b>Dotations, participations</b>	<b>43 859.00</b>
----------------------------------	------------------

<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>44 000.00</b>
--	------------------

<b>Résultat reporté</b>	<b><u>561 774.83</u></b>
-------------------------	--------------------------

<b><u>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</u></b> .....	<b><u>2 833 392.83</u></b>
--	----------------------------

## **BUDGET 2014– INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Nouveaux Crédits</b>	<b>Total</b>
<b>001</b> - Déficit investissement Ex.2013		<b>84 631.13</b>	<b>84 631.13</b>
<b>1641</b> - Remboursement capital prêt La Lande Perrin		<b>18 650,79</b>	<b>18 650,79</b>
<b>165</b> - Cauton La Lande Perrin		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>205</b> - License JVS Maristem + Log. Médiathèque (Paprika)		<b>12 452.04</b>	<b>12 452.04</b>
<b>2152</b> – Tx sécurité Hameau Bouchard	<b>9 308.47</b>		<b>9 308.47</b>
<b>2182</b> – Acquisition véhicule		<b>12 205.90</b>	<b>12 205.90</b>
<b>2184</b> - Mobilier Médiathèque	<b>2 500.00</b>		<b>2 500,00</b>
<b>2188</b> – Taille haies		<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
<b>231380</b> - Aménagement 2 logements locatifs	<b>13 382.32</b>		<b>13 382.32</b>
<b>231383</b> - Mur soutènement Hameau Bouchard	<b>8 959.24</b>		<b>8 959,24</b>
<b>231384</b> – Construction local locatif		<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
<b>2313-87</b> – Clôture plateau Scolaire		<b>5 160.74</b>	<b>5 160.74</b>
<b>2313-88</b> – Aménagement buvette		<b>5 000.00</b>	<b>5000,00</b>
<b>231586</b> - Forage eau - Les Ridelles	<b>40 000.00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>74 150.03</b>	<b>178 100.60</b>	<b>252 250.63</b>

### **RECETTES**

<b>Recettes Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Nouveaux Crédits</b>	<b>Total</b>
<b>1068</b> - Affectation Résultat <b>OFI</b>		<b>158 781.16</b>	<b>158 781.16</b>
<b>10222</b> - FCTVA <b>OFI</b>		<b>3 719.00</b>	<b>3 719.00</b>
<b>165</b> - Cauton La Lande Perrin		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>2804158</b> - Autres Regroupements		<b>13 433,33</b>	<b>13 433,33</b>
<b>024</b> –Reprise véhicule		<b>1 800.00</b>	<b>1 800.00</b>
<b>021</b> - Virement Section de Fonctionnement		<b>72 517.14</b>	<b>72 517.14</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>252 250.63</b>	<b>252 250.63</b>

Jobourg, le 13 mars 2014.

Le Maire, Jean-Paul LECOUEY.